

Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de MATHILDE BALLEREAU (MATHILDE YOGALATES)

Désignation

L'entreprise individuelle MATHILDE BALLEREAU (MATHILDE YOGALATES) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé à Ar Merdy, 29190, à Pleyben. MATHILDE BALLEREAU met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Pleyben et en ligne, ainsi que sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'entreprise individuelle MATHILDE BALLEREAU.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'entreprise individuelle MATHILDE BALLEREAU pour le compte d'un Client. Toute commande de formation auprès de l'entreprise individuelle implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'entreprise individuelle MATHILDE BALLEREAU s'engage à fournir un devis sur demande du Client. Ce dernier est tenu de retourner à l'entreprise individuelle un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » du devis ou du bulletin d'inscription. Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre l'entreprise individuelle, l'OPCO ou le Client. Systématiquement, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement seront fournies au Client.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros, net de taxes, MATHILDE BALLEREAU n'étant pas assujetti à la TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. En fonction de la prise en charge des formations, le Client pourra être amené à régler un acompte sur présentation de facture de MATHILDE BALLEREAU.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations particulières, il pourra être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Retard de paiement

Le règlement devra être effectué par chèque, stripe ou par virement au plus tard sur la date indiquée lors de l'envoi de la dernière facture pour régler le solde de la prestation.

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. Le taux des pénalités de retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 5 points (c.com. art L 441-6, al 3 modifié).

Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'entreprise individuelle MATHILDE BALLEREAU ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Force majeure

Le prestataire de formation ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Après le respect de délai de la rétractation, l'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse :

hello@mathildeyogalates.com.

En cas d'annulation moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation, l'acompte de 30% du coût total initial de la formation sera facturé au Client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 30 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, l'entreprise Individuelle MATHILDE BALLEREAU ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients. Ces derniers seront informés par mail.

Pour les formations en présentiel, un minimum de 4 personnes est requis pour que la formation puisse se maintenir. Dans le cas contraire, le stagiaire pourra soit être remboursé, soit être transféré sur la même formation à une date ultérieure. MATHILDE BALLEREAU s'engage à prévenir le stagiaire 5 jours avant le début de la formation si celle-ci doit s'annuler.

Programme des formations

Tous les programmes de formation sont consultables sur le site mathildeyogalates.com, ils sont conformes au référentiel des formations dispensées par Mathilde Yogalates. Leurs contenus sont mis à jour régulièrement en tenant compte des spécificités de chaque formation.

S'il le juge nécessaire, MATHILDE BALLEREAU pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des Données – RGPD

Le site internet de MATHILDE BALLEREAU est avant tout une vitrine pour présenter l'ensemble des formations proposées par MATHILDE BALLEREAU. Le Visiteur a la possibilité de remplir un formulaire pour les demandes d'informations, les inscriptions en ligne ou l'abonnement à la newsletter. Les données collectées sont :

- Pour ce qui est du formulaire de contact : nom, adresse mail et numéro de téléphone
- Pour ce qui est du formulaire d'inscription en ligne : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, profession, numéro de téléphone
- Pour ce qui est de l'abonnement à la newsletter : adresse mail

Pour les demandes d'information sur le formulaire de contact, le visiteur est informé que les données sont enregistrées dans le fichier client de MATHILDE BALLEREAU mais sont supprimées après un délai d'un an si aucune suite n'est donnée et sur simple demande adressée par mail à l'adresse : hello@mathildeyogalates.com

Pour l'abonnement à la newsletter, le visiteur est informé que son adresse mail peut être supprimée sur simple demande adressée par mail à l'adresse : hello@mathildeyogalates.com

Toutes les données collectées via le site internet de MATHILDE BALLEREAU ne sont à destination que de l'entreprise individuelle Mathilde Yogalates dans le cadre de ses activités.

Loi applicable et attribution de compétence – Médiation

Pour toute réclamation, vous pouvez écrire à l'adresse postale ou mail de MATHILDE BALLEREAU indiqué en tête des présentes CGV. Tous les litiges en application des présentes CGV et qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre MATHILDE BALLEREAU et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans la ville de Toulouse dans les conditions de droit commun.

Tout différent qui viendrait à se produire entre les parties au présent contrat sera, préalablement à toute instance judiciaire ou arbitral, soumis à la médiation du médiateur proposé par Médiation –NET Consommation Parc 2000-18, rue Joe Dassin 34 080 Montpellier (mediation.conso@mediation-net.com) - saisie à la requête de la partie la plus diligente.

La médiation sera mise en oeuvre par le médiateur choisi par les parties dans le respect des règles d'éthique et de méthode.

En cas d'échec de la médiation, le différend sera tranché par le tribunal compétent saisi à la requête de la partie la plus diligente.